

CHRONIQUE CSDN DES NOUVELLES DE VOTRE COMMISSION SCOLAIRE

ADOPTION D'UN BUDGET DE 280 M\$

Taux de taxe le plus bas de la région, implantation du plan numérique et poursuite du réinvestissement dans les services directs aux élèves

Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) a adopté, le mardi 28 août 2018, un budget de fonctionnement qui prévoit des dépenses de 279 503 285 \$ et des revenus de 280 694 651 \$ pour un excédent de l'exercice de 1 191 366 \$. Le budget d'investissement est établi à 31 608 897 \$.

Le budget d'investissement inclut notamment 8 438 151 \$ pour le maintien des bâtiments et résorption du déficit d'entretien, 18 791 678 \$ pour la construction et l'agrandissement d'écoles et 3 471 695 \$ pour l'implantation du plan d'action numérique en éducation annoncé en juin dernier par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Projet exploratoire

La CSDN est déterminée à profiter de cet important virage technologique afin de bien transmettre à ses élèves les compétences du 21^e siècle. Si le plan d'action numérique sera déployé sur l'ensemble du territoire de la CSDN, au cours de l'année scolaire qui débute, un projet exploratoire particulier basé sur des pratiques reconnues par la recherche sera expérimenté au sein de plusieurs écoles primaires et secondaires reliées par le réseau de l'Aubier. Il s'agit des écoles primaires du Bac, des Petits-Cheminots, Saint-Louis-de-France, du Grand-Fluve, Notre-Dame-d'Etchemin et de l'École secondaire de l'Aubier.

Maintien du taux de taxe le plus bas de la région

Pour l'année 2018-2019, le MEES a modifié la *Loi sur l'instruction publique* concernant la taxation scolaire sous deux aspects :

- utiliser le plus bas taux de taxation de la région de la Chaudière-Appalaches en 2017-2018 comme taux pour 2018-2019 : comme la CSDN possédait déjà le plus bas taux de taxation de la région, conséquemment, pour l'année scolaire 2018-2019, il y a donc maintien du taux de 2017-2018, soit 0,2259 \$ du 100 \$ d'évaluation;

- accorder une exemption à tous les contribuables sur les premiers 25 000 \$ de valeur imposable : pour un propriétaire d'une maison de 200 000 \$ sur le territoire de la CSDN, cela équivaut donc à une baisse de 56 \$.

Hausse de 600 élèves

Mentionnons que le budget de fonctionnement prévoit l'ajout de ressources en lien avec les orientations ministérielles comme la Mesure d'appui à la réussite pour une somme de 3 037 350 \$. La croissance de la clientèle de plus de 600 élèves au secteur jeunes entraîne une augmentation de l'équivalent de 10 postes destinés à des services aux élèves : des postes d'éducateurs spécialisés, d'orthopédagogues, de psychoéducateurs, etc.

Esther Lemieux
Directrice générale

